

Jeux dangereux



Vous apprendrez que lors des récréations, certains de vos élèves se livrent à des jeux dangereux. En France, un million de jeunes de 7 à 17 ans pratiquent ces jeux. Quels peuvent être ces jeux? Jeux de défis / de non-oxygénation / d'agression / via les TIC (cyber harcèlement,...) contraints ou volontaires.

*quelles stratégies de prévention?

*comment réagir? Qui alerter?

*conséquences physiques et psychologiques sur l'enfant : que faire?

1

1/ réglementation / loi

La brochure nationale « Les jeux dangereux et les pratiques violentes : prévenir, intervenir, agir », largement diffusée à tous les membres de la communauté éducative en juin 2007.

Code pénal : punit les menaces et le harcèlement, ainsi que les violences et les agressions (amendes et emprisonnement) Homicide involontaire = 3 ans prison 45000€ amende.

Obligation de signalement de l'enseignant

Circulaire du BO du 2 octobre 1997 : Surveillance et sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

2/ éthique / déontologique

Ce sujet fait surgir différents problèmes :

- Comprendre pourquoi ces jeux, et comment les déceler

- Les jeux d'asphyxie, par pendaison ou strangulation (jeu dit « du foulard », de la tomate, du sternum, de l'aérosol...). Ces jeux consistent à freiner l'irrigation sanguine du cerveau en comprimant une artère qui conduit le sang à la tête.

- Les jeux d'attaque ou d'agression (jeu du bouc émissaire, de la mêlée, du pouilleux massacreur, de la canette, du taureau...). Il s'agit d'une violence physique gratuite menée par un groupe envers un enfant seul ou plusieurs enfants, membres ou non du groupe, consentants ou non.

Pourquoi? Pour faire partie d'un groupe La crainte d'être exclu d'un groupe de décevoir ses copains ou simplement la curiosité de découvrir des sensations nouvelles intenses et fortes

- Quelle prévention?

- Prévention globale des conduites à risques (éducation à la sécurité, à la santé, découverte du monde et risques domestiques) avoir connaissance des signes alarmants
- Prévention // parents, enseignants et élèves, Ne pas inciter la pratique lorsqu'elle est avérée.

- Qui alerter?

Alerter le directeur de l'école qui demandera l'intervention du CSE

Si incident dans la cour : appeler les pompiers et l'infirmière scolaire; faire les 1ers secours

- Conséquences physiques et psychologiques sur l'enfant

Risque de décrochage scolaire, d'absentéisme. Il faut se montrer à l'écoute de la victime, lui attribuer un enseignant référent

L'association SOS Benjamin peut aider. Elle a pour objectif de développer par tous les moyens la lutte contre ces jeux dangereux qui touchent enfants et adolescents.

3/ pratique / pédagogique

Personnes ressources : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté CESC. Ces jeux doivent faire l'objet d'un point spécial au sein du Projet global d'éducation à la sécurité de l'école.

Connaitre les signes:

- Jeux de non oxygénation

Signes physiques et psychologiques : Traces rouges autour du cou, ou sur le côté du cou / Joues rouges, rougeurs dans les yeux / Violents maux de tête à répétition /

Troubles visuels passagers / Bourdonnements d'oreilles / Fatigue / Défaut de concentration, oublis

Signes comportementaux : Découverte d'un foulard, d'une écharpe, d'une corde, d'une ceinture /

Mély

www.melyfuturemaitresse.fr/

Aggressivité soudaine, violence verbale et/ou physique / isolement, repli sur soi.

- **Jeux d'agression et jeux de défi**

Signes physiques et psychologiques : Blessures, traces de coups, vêtements abîmés / sueurs, tremblements, douleurs abdominales, nausées...

Signes comportementaux : Présence de manifestations anxieuses : troubles du sommeil, refus d'aller en classe / Aggressivité soudaine, violence verbale et/ou physique.

Ce que je dois faire face à cela :

- Prévention et sensibilisation (affichages, distribution de brochures aux familles, intervention de l'infirmière scolaire...)
- Porter une attention particulière à la victime (écoute, enseignant référent pour en parler, porter plainte)
- Intervention professionnelle en appui sur le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté)
- Porter un message ni incitatif ni moralisateur (débats collectifs) Ne surtout pas, en en parlant, éveiller la curiosité des élèves qui n'étaient pas au courant de ce genre de pratiques.
- Rechercher les motivations des agresseurs ou des joueurs et montrer les risques encourus
- Prendre en compte les témoins qui peuvent avoir honte de ne pas être intervenus

Phénomène dans l'air du temps
qu'il ne faut surtout pas négliger.